

Tarification Restauration					
QF	QF<449€	449,01€<QF<567€	567,01€<QF<723€	723,01€<QF<1100€	QF>1100,01€
	2,43 €	2,81 €	3,00 €	3,36 €	3,61 €
Tarifs repas scolaire selon QF	Familles non Parentissoises		P.A.I (contractualisé avec la directrice d'école et le médecin scolaire) : 50 % si repas fourni par la famille		
	4,11 €				
Tarification Périscolaire					
QF	QF<449€	449,01€<QF<567€	567,01€<QF<723€	723,01€<QF<1100€	QF>1100,01€
	1,26 €	1,31 €	1,36 €	1,42 €	1,47 €
Tarif Accueil Périscolaire Matin et/ou soir selon QF	Non résidents à Parentis en Born				
	1,92 €				
Tarification Mercredi					
Tarif Journée Accueil Mercredi	Familles résidant à Parentis en Born quotient familial inférieur ou égal à 723 €	Familles résidant à Parentis en Born quotient familial supérieur à 723 €	Familles ne résidant pas à Parentis mais, soit les enfants sont scolarisés à Parentis, soit les parents travaillent à Parentis, soit les grands-parents résident à Parentis		Familles ne résidant pas à Parentis en Born
			13,70 €	13,90 €	
9h-17h	Dédutions possibles		Bons CAF ou MSA selon QF		
			Participation des Armées, Conseil Général		
			Dans tous les cas, si le cumul des aides réduit le prix de la journée à un montant inférieur à 3,80€, ce tarif minimum sera appliqué.		
Tarification Vacances					
Tarif Journée Accueil Vacances	Familles résidant à Parentis en Born quotient familial inférieur ou égal à 723 €	Familles résidant à Parentis en Born quotient familial supérieur à 723 €	Familles ne résidant pas à Parentis mais, soit les enfants sont scolarisés à Parentis, soit les parents travaillent à Parentis, soit les grands-parents résident à Parentis		Familles ne résidant pas à Parentis en Born
			13,70 €	13,90 €	
9h-17h	Dédutions possibles		Bons CAF ou MSA selon QF		
			Participation des Armées et de la CECA (uniquement les vacances d'été), Conseil Général		
			Dans tous les cas, si le cumul des aides réduit le prix de la journée à un montant inférieur à 3,80€, ce tarif minimum sera appliqué.		

Afin d'obtenir le quotient familial qui permettra le calcul de la facturation, le service des Affaires Scolaires utilise le logiciel de communication électronique CAF pro. Ce logiciel permet un accès direct à la consultation des dossiers allocataires caf (ressources, nombre d'enfants à charge). Il est régi par une convention de service entre la CAF et la commune de parentis en Born. Il respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL.